



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION– PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 22-01

Règlement amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin de modifier les dispositions relatives aux lots à proximité des cours d'eau et des lacs

AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, secrétaire-trésorier, que le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a adopté, le 23 février 2022, le Projet de règlement #22-01 visant à modifier le Schéma d'aménagement et de développement.

Le Projet de règlement numéro 22-01 a pour but de modifier le Schéma d'aménagement et de développement afin, de modifier certaines dispositions relatives aux lots à proximité des cours d'eau et des lacs.

Résumé du Projet de règlement : Ajuster les normes minimales de profondeur de lots à l'intérieur de 100 mètres des cours d'eau Dominic-Juteau et Sylvio Lauzon afin de :

- Réduire la norme de profondeur de lot exigée pour les lots non adjacents au cours d'eau;
- Permettre de réduire la marge du lot adjacent en autant que la profondeur totale du ou des lots compris entre la ligne des hautes eaux et la rue soit d'un minimum de 45 m.

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit avant la consultation publique relativement à ce projet de règlement **jusqu'au 18 mars à 14h00** de la manière suivante :

- par la poste, à la direction générale, 201, boul. Curé Labelle, bureau 304, Sainte-Thérèse (Québec) J7E 2X6
- par courriel à l'adresse : consultationpublique@mrc-tdb.org

Lors de la séance ordinaire du 23 février 2022, une commission de consultation publique est mise sur pied pour coordonner le processus et à cet effet, **une assemblée de consultation publique aura lieu le 23 mars 2022 à 14h00** (Les règles sanitaires en vigueur (Covid19) seront appliquées) à la salle du conseil de la MRC (dont l'adresse se trouve en ci-haut).

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

Le Projet de règlement #22-01 visant à modifier le Schéma d'aménagement et de développement ainsi que les documents indiquant la nature des modifications sont disponibles pour consultation sur le site web de la MRC et le babillard d'affichage des avis publics devant l'entrée de la MRC située au 201, boul. Curé Labelle, bureau 304 à Sainte-Thérèse et auprès de chacun des secrétaires-trésoriers des MRC limitrophes et des greffiers des villes faisant partie du territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville

Kamal El-Batal, DBA., Adm.A.
Directeur général et Secrétaire-trésorier